REGLEMENT ULTRA MONTEE DU LIORAN



Ultra Montée du Lioran Il septembre 2011

Article 1: La course

- L'Ultra Montée du Lioran est une course de 8 h non-stop d'allure libre se déroulant sur sentiers de montagne. Elle se déroule en semi-autonomie. Seules les montées sont chronométrées.
- Au sommet, le chrono s'arrête dans le hall d'attente du téléphérique, pour repartir au sortir de la station inférieure.
- Les temps d'attente et de descente ne sont pas comptés.
- Les cabines tournent en continue et le trajet lui-même prend 5 min (prévoir une attente de 10 à 15 minutes hors problème technique).
- La dernière montée autorisée se fera à 15h20.
- Les concurrents en course devront obligatoirement rejoindre la ligne d'arrivée dans le délai-limite des 8 h pour voir leur dernière montée chronométrée.
- Celui qui gagne sera celui qui aura effectué le plus grand nombre de montées possibles en un minimum de temps.

Article 2 : Les horaires

- Au jour désigné, l'Ultra Montée du Lioran part de la station inférieure du téléphérique. Le départ est fixé à 8h du matin et le chronomètre s'arrêtera à 16h.
- Quant à la ligne d'arrivée, elle se situe devant la station supérieure du téléphérique.
- La remise des dossards, entre 06 h 30 et 07 h 30 dans le hall du téléphérique le jour même et la veille entre 17h30 et 19h au VVF Les Hauts Du Roy.
- La proclamation des résultats et la distribution des prix se feront à 17H au VVF Les Hauts Du Roy.

Article 3 : Sécurité

- Le parcours est balisé.
- Des signaleurs seront postés le long du sentier.
- Une assistance sera également mise en place.
- En cas de température particulièrement basse, l'équipement en vêtements chauds est vivement conseillé.
- Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de ce fait à l'autorité de ce dernier et s'engage à accepter une éventuelle décision de mise hors course.
- Le médecin de l'épreuve pourra mettre hors course tout participant dont la santé lui semblerait compromise.
- Matériels obligatoires :
- Une réserve d'eau de 200 ml.
- Vêtement de rechange polaire ou veste imperméable et respirante.
- Un certificat médical ou licence

Article 4 : Ravitaillement et assistance

- Les coureurs seront en semi autonomie, ils pourront avoir ou non une assistance personnalisée.
- Deux stands de ravitaillement seront en place : à l'arrivée et au départ (banane, eau, coca, fruits secs)

Article 5: Inscription

- Pas d'inscription sur place
- L'Ultramontée du Lioran est une course ouverte à toute personne correspondant à une classe d'âge égale ou supérieure à 18 ans .
- Pour valider son inscription, le coureur devra fournir :
 - soit une photocopie de sa licence actuelle (FFME, FFA ou autre Fédération Nationale d'Athlétisme)
 - soit un certificat médical de " non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ", datant de moins de UN AN (article L 231-3 du Code du Sport).
 - s'être acquitté des droits d'inscription de 35€, qui incluent les descentes en téléphérique et les ravitaillements.
- Les inscriptions seront closes après la 120e inscription payée, ou au plus tard le dernier jour du mois précédant la course

Article 6: Annulation

- L'annulation de l'inscription n'est possible que par écrit et dans les cas suivants :
 - Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même, une hospitalisation ou le décès du conjoint, concubin notoire, ascendant ou descendant direct du coureur.
- Les demandes d'annulation sont obligatoirement adressées à l'organisation dans les trente jours précédant la manifestation, accompagnées du justificatif : certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course en cas d'accident ou de maladie grave du coureur, ou certificat délivré par l'autorité compétente pour tout autre motif d'annulation.
- Des frais de dossier peuvent être conservés par l'organisation. Les demandes de remboursement sont traitées dans un délai de deux mois. Aucun échange de dossard ne sera autorisé
- Du fait de l'Organisation.
- Nous attirons l'attention des participants sur le fait que l'Ultramontée du Lioran dépend de la météo.
- En cas de tempête, le responsable des remontées mécaniques peu prendre la décision de fermer le téléphérique. Il est le seul habilité à prendre une telle décision.
- Les participants s'engagent donc en connaissance de cause. Il y aura un circuit de substitution d'une durée de 4 heures. Les jours qui précèdent le jour J, notamment la veille, durant la nuit et le matin même, un numéro de téléphone sera disponible pour renseigner les coureurs sur l'évolution de la météo.

Article 7: Nombre de coureurs

Le nombre maximal de coureurs est de 120.

Article 8: Ethique

- Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet
- La plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles.
- Les coureurs sont tenus de prêter en priorité assistance à un autre concurrent qui serait en difficulté (blessure, état de grande faiblesse, hypothermie, ...). Le temps consacré à porter secours à un autre coureur pourra être décompté du temps final selon décision du jury.

Article 9 : Récompenses

- Il sera procédé au classement scratch dans les catégories féminines et masculines, d'une part chez les espoirs/seniors, d'autre part chez les vétérans.
- Le gagnant sera celui qui aura effectué le plus grand nombre de montées en un minimum de temps, temps qui sera obtenu en additionnant le temps effectif passé en course. Le temps passé à attendre la télécabine et à descendre ne sera pas comptabilisé.
- Après 7 h 20 de course, il ne sera plus possible de prendre le départ. Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre leur progression au-delà de la barrière-horaire des 8 h le feraient horscompétition et donc sous leur propre responsabilité.
- Les récompenses seront attribuées à 17h au VVF Les Hauts Du Roy suivi d'un apéro dinatoire offert par l'organisation.

Article 10 : Droit à l'image

 Du fait de sa participation à l'épreuve, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant.

Article 11: Responsabilités

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration qui pourraient survenir lors de cette manifestation.
- Les accompagnateurs sont responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.
- Les organisateurs sont couverts en matière de responsabilité civile par leur propre assurance.
- En ce qui concerne l'assurance individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées dans le cadre de l'assurance liée à leur licence en cours de validité.
- Attention! Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 12: Engagement

• En s'inscrivant, chacun s'engage explicitement à respecter le dit règlement.

Article 13 : Litiges

- Le jury est chargé d'examiner les réclamations ou les litiges signalés par les concurrents ou l'organisateur.
- Il a toute latitude pour décider de l'augmentation ou diminution du temps chronométré, ou, dans les cas extrêmes, de la disqualification du coureur.
- Le jury est constitué de deux représentants : Pierre Borel et Christian Malbo.

Article 14: Points importants

- Vous redescendez à chaque fois en téléphérique. Le temps d'attente et de descente n'est pas chronométré, mais déduit du temps total de course
- Nous attirons l'attention des participants sur le fait que l'Ultramontée du Lioran dépend de la météo.
- En cas de tempête, les cabiniers peuvent prendre la décision de fermer. Ils sont seuls habilités à prendre une telle décision.
- Les participants s'engagent donc en connaissance de cause. Il y aura un circuit de substitution d'une durée de 4 heures.

• Les jours qui précèdent le jour J, notamment la veille, durant la nuit et le matin même, un numéro de téléphone sera disponible pour renseigner les coureurs sur l'évolution de la météo.

Article 15: Accompagnateur(s)

- Les accompagnateurs pourront s'inscrire à l'apéro dinatoire et devront s'acquitter d'un ticket d'un montant de 10€ au moment de l'inscription des coureurs.
- Pour les enfants de moins de 10 ans : gratuit
- Les tickets seront à retirer en même temps que la remise des dossards.

Programme:

- Retrait des dossards :
- Samedi soir de 17h30 à 19h au VVF Les Hauts Du Roy et Dimanche de 6h30 à 7h30 hall du téléphérique.
- Dimanche matin:
- Briefing: 7h45
- Départ : 8h
- Fin: 16h
- Douches: au VVF Les Hauts Du Roy à partir de 16h00
- Remise des récompenses et apéro dinatoire 17h au VVF Les Hauts Du Roy